

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Haute-Marne

Arrondissement de  
Chaumont

Commune de  
Autreville-sur-la-  
Renne

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 27/04/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu AUTREVILLE SUR LA RENNE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **11**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **11**

Date de convocation :  
**27 avril 2026**

**Présidence** : Laurent NAULOT, Maire.

#### **Etaient présents** :

DE LA FOURNIÈRE Mathilde, DROUOT Emmanuel, FONTAINE Fanny, JERONIMO Raphaël, JOBARD Sophie, KWASIAK Frédéric, LECLERE Romuald, NAULOT Laurent, SAINTOMER Laëtitia, VINHAS Xavier

**Absents représentés** : ROUILLARD Céline pouvoir donné à LECLERE Romuald

**Absents** : Fanny FONTAINE, Laëtitia SAINTOMER

**Secrétaire de séance** : Madame DE LA FOURNIÈRE Mathilde

Membres présents..... 10  
Absents représentés..... 1  
Absents..... 0  
Votants..... 8

### **Délibération 2026 05 02**

#### **Compte Financier Unique SEA Autreville**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget annexe du service d'eau et d'assainissement d'Autreville ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du service d'eau et d'assainissement d'Autreville ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du service d'eau et d'assainissement d'Autreville

- DONNE pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	183 754.01 €	40 927.00 €	224 681.01 €
	Recettes réalisées	14 049.01 €	46 599.84 €	60 648.85 €
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	211 313.53 €	43 692.94 €	255 006.47 €
	Dépenses réalisées	16 689.35 €	28 923.90 €	45 613.25 €
	Restes à réaliser	681.90 €	0.00	681.90 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-2 640.34 €	17 675.94 €	15 035.60 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	27 559.52 €	2 765.94 €	30 325.46 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	24 919.18 €	20 441.88 €	45 361.06 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-681.90 €	0.00	-681.90 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	24 237.28 €	20 441.88 €	44 679.16 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 6 mai 2026  
Laurent NAULOT,  
Maire.